



Agence qui réclame un « forfait ménage » sans facture/devis

Par Hope68970

Bonjour,

Nous avons quitté un T2 loué via une agence. Le dépôt de garantie a été utilisé pour d'autres postes, et l'agence nous réclame en plus 80 ? de ménage.

Quelques éléments :

L'état des lieux de sortie note une propreté « moyenne » et quelques points de nettoyage, surtout en cuisine.
L'état des lieux d'entrée relevait déjà plusieurs éléments « sales » dans le logement, qui ne le sont plus à la sortie.
L'agence dit avoir versé les 80 ? à la nouvelle locataire pour qu'elle fasse le ménage elle-même. Elle n'a ni facture ni devis, seulement un tarif horaire « de référence ».

Nous avons contesté par écrit et refusons de payer.

Cette somme peut-elle être considérée comme justifiée sans facture ni devis ?
Que risquons-nous si l'agence maintient sa demande ?

Merci pour vos retours !

Par chaber

Bonjour

Vous ne répondez pas à l'agence

Une réclamation sans devis ni facture est irrecevable car le bailleur ne peut effectuer aucune retenue sur le dépôt de garantie sans justificatifs.

Selon la loi, les dégradations mentionnées sur l'EDLS doivent être justifiées par un devis ou des factures de professionnels. En l'absence de ces documents, vous êtes en droit de :

Refuser le paiement des travaux demandés.
Exiger la restitution intégrale de votre dépôt de garantie.
Envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour mettre en demeure le bailleur de vous restituer la somme, en précisant qu'il n'a fourni aucune preuve de coût.